



République Française – Département de la Haute-Savoie

COMMUNE DE CRANVES-SALES

**Arrêté prescrivant l'enquête publique préalable à la
modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Arrêté n° ST-58-2016

Le Maire de Cranves-Sales,

Vu l'article L 153.36 du Code de l'Urbanisme relatif aux modifications des documents d'urbanisme,
Vu les articles L 123.1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux enquêtes publiques,
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête,
Vu la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, n° E 16000061/38 portant désignation du commissaire enquêteur,

ARRETE

Article 1 : Date et objet de l'enquête publique

Une enquête publique est prescrite **du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus**, soit une durée de 33 jours.

Il s'agit de l'enquête publique préalable à l'**approbation du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, par le Conseil Municipal de la commune de Cranves-Sales, portant sur :

- **le reclassement** en zone 1AUX et 1AUH (ouverture à l'urbanisation) des zones 2AUX (zone de Borly II) et 2AU (zone des Esseims),
- **l'ajout** d'une zone de bâti patrimonial,
- **la correction** d'une erreur matérielle de zonage à Lévaud,
- **des modifications** dans le règlement (hauteur zone UH, UHp et Nb, coefficient d'emprise au sol en zone UX, position des locaux ordures ménagères, coefficient d'espaces verts, autorisation des annexes en zones A et N, type de matériaux pour les stationnements),
- **des précisions** d'ordre réglementaire (toit terrasse, annexe, clôture...).

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Robert TUBACH, inspecteur pédagogique régional, retraité, est désigné comme commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Pierre LAFOND, est désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Article 3 : Mise à disposition du dossier et horaires de consultation

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Cranves-Sales.

Ils seront tenus à la disposition du public **du lundi 13 juin 2016 au vendredi 15 juillet 2016 inclus**, aux jours et heures d'ouvertures du service de l'urbanisme de la mairie, les :

- lundi : de 13h30 à 17h00,
- mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet communal à l'adresse suivante :
<http://www.cranves-sales.fr/votremairie-enquetespubliques.html>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur **le registre d'enquête, ou les transmettre par écrit** à l'adresse suivante :
Modification n°1 du PLU – Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Cranves-Sales, 139 rue de la Mairie – 74380 CRANVES-SALES,
ou par mail, mentionné à l'adresse suivante :
<http://www.cranves-sales.fr/votremairie-enquetespubliques.html>

Article 4 : Dates des permanences du commissaire enquêteur

Monsieur Robert TUBACH siègera à la mairie de Cranves-Sales et recevra le public pour y recueillir les observations aux jours suivants :

- Lundi 13 juin 2016 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 15 juillet 2016 de 14h00 à 17h00.

Article 5 : Fin de l'enquête publique

A l'expiration du délai fixé à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois après la clôture de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de Cranves-Sales le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie, pendant une durée de un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Article 6 : Publicité de l'enquête publique

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête, sera publié selon la réglementation en vigueur dans les deux journaux suivants : Le Messager et Le Dauphiné Libéré.

Cet avis sera affiché notamment en mairie et publié dans les supports suivants :

- panneaux règlementaires d'affichage municipal situés dans les différents hameaux de la commune,
- panneau lumineux situé dans le centre bourg,
- site internet www.cranves-sales.fr,

au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.

Un certificat établi par mes soins justifiera l'accomplissement de cette formalité, il sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Article 7 : Personne responsable du dossier

La personne responsable du projet et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Madame Françoise RIEU-WEBER (responsable du service de l'urbanisme) – mairie de Cranves-Sales – 139 rue de la mairie à Cranves-Sales – tel 04.50.39.39.41 (tlj sauf lundi matin et mercredi).

Article 8 : Divers

La modification n°1 du PLU, ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale, ni d'une étude d'impact. Le projet n'est pas transmis à un autre état membre de l'Union Européenne ou partie à la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, signée à Espoo le 25 février 1991.

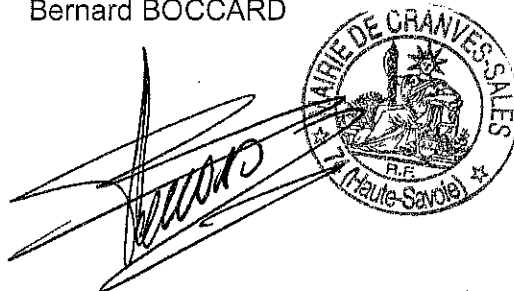
Article 9 : Ampliation

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Cranves-Sales le 09 mai 2016

Le Maire,
Bernard BOCCARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Boccard', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CRANVES-SALES' at the top, 'R.F.' in the center, and '(Haute-Savoie)' at the bottom, flanked by two stars. The seal also features a central emblem depicting a landscape with a building and trees.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture le M/05/2016
Publié ou notifié le M/05/2016